



Note conceptuelle sur la session interactive

Session technique interactive sur la définition des objectifs post-2030 en matière de travail des enfants

6e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants,

Marrakech, Maroc

12 février à 16h30

I. Contexte et description de la session

À l'approche de l'échéance de 2030 pour l'élimination du travail des enfants, il devient de plus en plus nécessaire de réfléchir à la manière dont les futurs objectifs mondiaux en matière de travail des enfants devraient être définis au-delà de 2030. S'appuyant sur plus de 25 années de données ILO–UNICEF, sur des analyses récentes des tendances et sur des scénarios prospectifs, cette session technique interactive offrira un espace dédié aux experts pour examiner les formes que pourraient prendre les objectifs relatifs au travail des enfants après 2030, le niveau d'ambition qu'ils peuvent raisonnablement atteindre et les moyens de les fonder sur des données probantes solides et des trajectoires politiques réalisables dans un contexte mondial en évolution.

La session vise à favoriser une compréhension technique commune des principes clés et des choix de conception pertinents pour les futurs cadres mondiaux relatifs au travail des enfants. Elle se concentrera sur quatre dimensions fondamentales — la différenciation régionale, la formulation des objectifs, les horizons temporels et jalons, ainsi que la désagrégation et l'intersectionnalité — identifiées comme essentielles pour garantir que les objectifs post-2030 soient à la fois analytiquement solides et adaptés à la diversité des contextes nationaux. Les échanges ont pour objectif d'alimenter les travaux techniques en cours et à venir, les consultations d'experts et les processus analytiques liés à la définition des objectifs mondiaux en matière de travail des enfants après 2030.

II. Méthodologie et résultats attendus



La session sera organisée comme un échange technique facilité, structuré autour de discussions en groupes de travail parallèles. À la suite d'une brève introduction par l'OIT et l'UNICEF visant à cadrer la base factuelle et les principales questions analytiques, les participants seront répartis en quatre groupes de travail, chacun consacré à une dimension technique clé de la définition des objectifs post-2030 en matière de travail des enfants. Chaque groupe travaillera à partir d'un nombre limité de questions directrices et désignera un rapporteur chargé de consigner les principales analyses et recommandations techniques, dont les contributions seront soumises à l'examen de la discussion plénière.

La session devrait aboutir à un ensemble consolidé de considérations techniques destinées à éclairer la définition des objectifs post-2030 en matière de travail des enfants, notamment en ce qui concerne la formulation des objectifs, les calendriers et jalons, la désagrégation et les exigences en matière de données. Ces contributions alimenteront les travaux analytiques ultérieurs, les discussions techniques et les consultations d'experts, contribuant à l'élaboration d'engagements mondiaux cohérents, réalistes et fondés sur des données probantes en matière de travail des enfants au-delà de 2030.